

Légende gros-oeuvre :

▨ Bloc de béton

▤ Voile béton - Colonne

▣ Bloc silico

▢ Bloc plâtre

▧ Bloc plâtre hydro

▨ Faux-plafond

TOUTES LES COTES SONT À VÉRIFIER SUR CHANTIER - La cotation des plans correspond aux dimensions entre parois brutes et ne prend pas en compte les épaisseurs des revêtements tels que les enduits muraux, plâtrage, laines, carrelages et sapepasseurs nécessaires. Cette cotation est à confirmer avec une référence de cote pourcent (%) en plus ou en moins. - La surface indiquée sur le plan est la surface de vente calculée en conformité avec la note annexée à l'acte de base utilisé pour la détermination des quantités dans les parties communes. Tout aménagement de mobilier, même encasturé, est à indiquer et à valider avec le maître d'ouvrage. - Seuls le cahier des charges commercial et/ou les éventuelles mentions particulières reprises au compromis de vente ont une valeur contraignante. Saut indication contraire au plan, le compeur eau chaude sanitaire (ECS) se trouve dans la buanderie.

BON POUR ACCORD ET EXECUTION

Le client

Nom :

mentionner "lu et approuvé", date et signature

pour THOMAS & PIRON BÂTIMENT sa

Nom du conseiller :



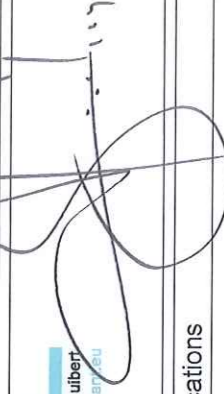
date et signature



Bureau d'Etudes Lenchant - Architectes & associés sa

Petite chaussée 1A II B1435 Mont-Saint-Guibert
T +32 (0)10 65 08 62 II F +32 (0)10 65 92 15 I info@lenchant.eu

www.lenchant.eu



Résidence Frédéric
Rue Abbé Michel Renard, 1
1400 Nivelles
2ème division, section C, n°5606

Nature des modifications

Date 24.05.2018

Indice 0

BON POUR EXE

Unité : APPART. - A.41

Code EPL : MIC00A41

Echelle : 1 : 75

Surface de vente : 152.92M²